

L’AFFILIATION de l’association à l’U.F.O.L.E.P. de la SARTHE **(Union Française des Oeuvres Laïques d’Education Physique)**

Toute association affiliée à l’U.F.O.L.E.P. 72, est affiliée Ligue de l’Enseignement- FAL 72.

L’affiliation comprend :

- La cotisation à l’UFOLEP et à la Ligue de l’Enseignement,
- L’assurance Responsabilité Civile*,
- Les abonnements (les Idées en Mouvement, la revue En Jeu).

Comment s’affilier ?

En déposant au préalable à l’UFOLEP départementale :

- les statuts de l’Association
- la liste des membres du bureau
- la copie de récépissé de déclaration en Préfecture
- la photocopie de déclaration au Journal Officiel
- le numéro d’agrément Jeunesse et sports (si vous en possédez un).

En déposant ensuite, après aval de la commission UFOLEP :

- le bordereau d’affiliation complété et signé
- une demande de licences
- le questionnaire d’assurance rempli.

L’affiliation sera effective :

(Après avis favorable des membres du Bureau)

Dès que le dossier de demande est complet :

- Dépôt des pièces demandées
- Règlement du coût d’affiliation
- Règlement des licences individuelles.

Pour plus d’informations...Simon CHOISNE, déléguée UFOLEP : 02.43.39.27.23.

* à condition que tous les membres du Conseil d’Administration et de l’Association aient une licence UFOLEP.